Montréal, le 5 mars 2024

Monsieur François Legault
Premier ministre
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
premierministre@quebec.ca

Madame Martine Biron
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie
Édifice Hector-Fabre
525, boulevard René-Lévesque Est, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
ministre@mri.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL

OBJET : Le Québec doit annuler l'ouverture d'un bureau à Tel-Aviv et suspendre ses liens de coopération avec Israël

Monsieur le Premier ministre,
Madame la ministre,

La présente vous est transmise par 23 organisations de la société civile québécoise. Nous demandons au gouvernement du Québec d'annuler l'ouverture d'un bureau du Québec à Tel-Aviv et de suspendre ses liens de coopération avec Israël. De plus, nous sollicitons une rencontre avec vous pour discuter des liens que le Québec entretient avec l'État d'Israël.

Depuis octobre 2023, Israël mène une offensive militaire d'envergure dans la bande de Gaza et viole les droits humains de la population palestinienne. Au cours des dernières semaines, Israël a intensifié ses interventions militaires dans la ville de Rafah, au sud de la bande de Gaza, où des centaines de milliers de Palestinien-ne-s ont été déplacées sous la contrainte, et a annoncé son intention d'y mener une offensive terrestre de grande ampleur et de forcer leur évacuation vers l'Égypte. Ces actions contreviennent aux obligations des États signataires des *Conventions de Genève* relatives à la protection des populations civiles. Elles vont également à l'encontre des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

À ce jour, plus de 30 000 Palestinien-ne-s ont été tué-e-s et des dizaines de milliers ont été blessé-e-s dans la bande de Gaza. 1,5 million de personnes ont été déplacées sous la menace de bombardements incessants de l'armée israélienne. La population est confrontée à une famine, à des conditions sanitaires

catastrophiques et à une absence de soins médicaux. La destruction massive des habitations, des hôpitaux, des écoles, des refuges et des lieux de culte dans la bande de Gaza rend ce territoire inhabitable et s'inscrit en continuité à la colonisation, l'occupation illégale et l'apartheid imposés au peuple palestinien depuis 1948.

Les actions militaires de l'État d'Israël dans la bande de Gaza ont amené la Cour internationale de Justice (CIJ) à déclarer, le 26 janvier 2024, qu'il existe « un risque réel et imminent d'un préjudice irréparable » pour le peuple palestinien. La CIJ a aussi édicté des mesures conservatoires en application de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* dans le cadre de la plainte déposée par l'Afrique du Sud contre Israël.

Malgré la décision de la CIJ reconnaissant la plausibilité du crime de génocide dont est accusé Israël et les mesures conservatoires qu'elle a ordonnées, le gouvernement israélien poursuit ses bombardements sur la population palestinienne dans la bande de Gaza, en annonçant une offensive terrestre dans la ville de Rafah ainsi que l'évacuation forcée de la population civile; en menant une campagne visant à ce que les États retirent leur financement à l'UNRWA sur la base d'allégations non démontrées; et en empêchant le rétablissement des services de base et l'acheminement de l'aide humanitaire à la population palestinienne de Gaza, comme demandé par la CIJ.

En vertu de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, il incombe aux États de prendre toutes les actions nécessaires pour prévenir un tel crime. **Dans les circonstances, il est inconcevable que le Québec choisisse d'intensifier ses liens commerciaux avec Israël et en fasse une « porte d'entrée sur le Moyen-Orient ». La décision du Québec d'ouvrir un bureau à Tel-Aviv va à l'encontre de la responsabilité des États à prévenir le crime de génocide et à œuvrer pour la défense du droit international des droits humains.** Rappelons que dans sa Politique internationale du Québec, le Québec s'est engagé à intensifier la promotion des droits et libertés de la personne.

Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre, nous vous demandons d'entendre la voix de la société civile québécoise qui se mobilise depuis de nombreuses années pour la défense du droit international et des droits humains du peuple palestinien, incluant son droit à l'autodétermination. Nous vous exhortons à donner une suite favorable à notre demande et à celle des 12 000 Québécois-e-s qui ont signé une pétition demandant au gouvernement du Québec d'annuler l'ouverture d'un bureau à Tel-Aviv, laquelle a été déposée à l'Assemblée nationale le 15 février dernier.

En ces moments tragiques, nous ne pouvons pas détourner le regard et dire que nous n'en savions rien : tous les jours des images atroces nous parviennent de Gaza, ceux et celles qui nous les envoient risquant leur vie pour que le monde ne puisse ignorer ce qui s'y passe.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre, nos cordiales salutations,

Laurence Guénette coordonnatrice
Ligue des droits et libertés

Thanasis Papazoglou, secrétaire
Association des travailleurs grecs du Québec

Michèle Asselin, directrice générale
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

Lise Chovino, coordonnatrice à la stratégie et au développement
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) - prochainement Co-Savoir

Mouloud Idir, coordonnateur du secteur Vivre ensemble
Centre justice et foi

Luc Allaire, président
Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

Michaël Lessard, secrétaire
Collectif de Québec pour la paix

Patrick Morin, coordonnateur
Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie (CTTAE)

Dominique Daigneault, présidente
Conseil central du Montréal-métropolitain (CCMM-CSN)

Marc-Édouard Joubert, président
Conseil régional FTQ Montréal-métropolitain

Marie-Hélène Fortier, coordonnatrice
Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)

Carl Hétu, directeur général
Développement et Paix - Caritas Canada

Youri Blanchet, président
Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ)

Caroline Quesnel, présidente
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Stéphanie Vallée, co-coordonnatrice
L'R des centres de femmes du Québec

Cym Gomery, coordonnateur
Montréal pour un monde sans guerre/Montreal for a World BEYOND War

Gabrielle Renaud, coordonnatrice à la vie associative et à l'éducation populaire autonome
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ)

Bruce Katz, co-président
Palestiniens et Juifs unis (PAJU)

Sylvain Lafrenière, coordonnateur
Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

François Geoffroy, conseiller à l'information et à la mobilisation
Syndicat des Enseignantes et des Enseignants du Cégep Montmorency (SEECM)

Geneviève Tremblay-Racette, coordonnatrice
Table ronde des organismes volontaires en éducation populaire de l'Outaouais (TROVEPO)

Sarah Boivin
Voix Juives Indépendantes - Montréal

Jesse Greener
Voix Juives Indépendantes - Ville de Québec

C.C.

Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle, député de LaFontaine

Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, député de Gouin

Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, député de Camille-Laurin

André Albert Morin, porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales et de francophonie, député de l'Acadie

Guillaume Cliche-Rivard, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de relations internationales et de francophonie, député de Saint-Henri–Sainte-Anne

Pascal Paradis, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de relations internationales et de francophonie, député de Jean-Talon